

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42253

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23970 de Mme Untermaier

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après le mot :

« que »

insérer le mot :

« toutes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons garantir le fait que toutes les réformes, présentes et à venir, ne pourront conduire à une régression des droits des assurés.